

CERCLE DE FERMIÈRES SAINT-GILBERT

www.cfqstgilbert.org

Fière de notre Patrimoine!

Le thème 2023-2024 des CFQ!

Prochaine réunion mensuelle

Notre prochaine réunion se tiendra :



Mercredi, le 14 février 2024 À 19h30

Dans la salle du Centre municipal

Nous discuterons de la planification du prochain atelier. Une nouvelle suggestion : confection de savons. À suivre!

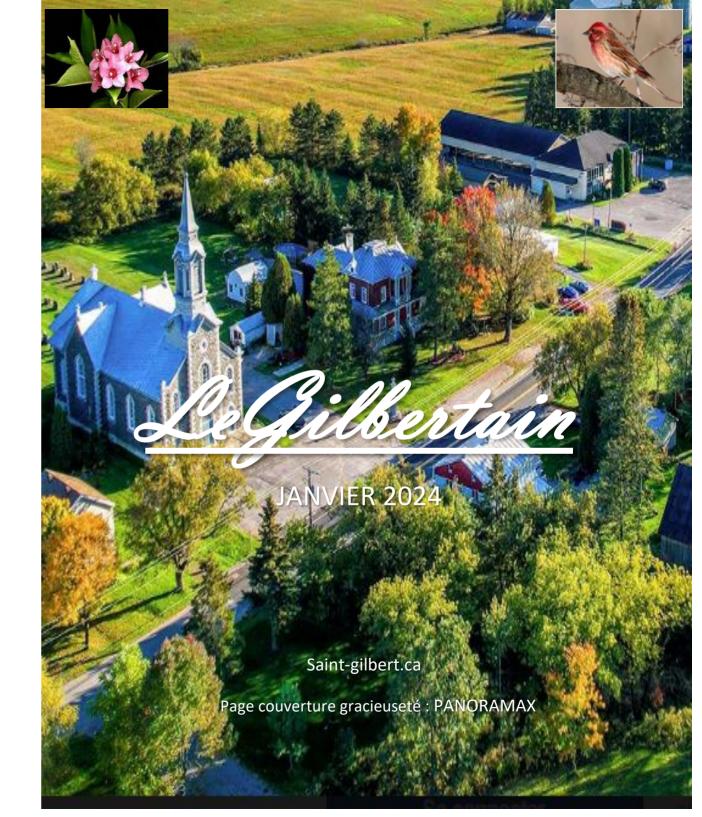
Une grande dame nous a quitté

Par son implication, sa gentillesse et sa bienveillance, Madame Yvette Bouchard Matte laisse un souvenir impérissable aux membres du Cercle des fermières Saint-Gilbert. Pendant près de 40 ans au sein de notre organisme, toujours avec sa générosité et sa grande patience, elle a partagé avec passion et dévouement ses multiples connaissances artisanales au bénéfice de ses amies Fermières.

Vous nous avez apporté beaucoup Mme Matte et nous ne vous oublierons jamais



Au plaisir mesdames de vous rencontrer à notre prochain rendez-vous de février!





Mot du maire



Chers concitoyens et concitoyennes,

Je vous souhaite à tous et toutes une bonne année 2024 avec la santé d'abord et avant tout puisque tout le reste est inutile sans cela.

Pour commencer l'année avec une bonne nouvelle, j'ai reçu de la Régie verte les chiffres de subvention envoyés par le ministère de l'Environnement pour le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Expliqué très simplement, grâce à ce programme, plus nous utilisons le bac brun aux fins de compostage au lieu de mettre ces résidus dans le bac noir de déchets, plus la régie reçoit de l'argent qui est ensuite appliqué pour réduire la facture des municipalités. Cette facture se traduit ensuite directement sur notre part de taxes municipales à payer pour les déchets.

La régie a reçu une subvention pour la performance des 23 municipalités membres de la Régie de 937 554,27\$. De ce montant, Saint-Gilbert a reçu une subvention de performance de 14,32\$/habitant pour un total de 4 181,53\$. Au-delà de la bonne nouvelle de la subvention elle-même, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce chiffre représentatif de la performance par habitant place Saint-Gilbert au 3° rang pour toutes les municipalités membres de la Régie et au 1° rang dans la MRC de Portneuf pour notre performance de compostage. Bravo à tous pour cette excellente performance! Seulement Fossambault-sur-le-Lac et Shannon ont réussi à faire une meilleure performance que nous avec 15,93\$ et 15,53\$ respectivement par habitant. Pour donner un autre point de comparaison, les pires municipalités ont reçu moins de 5\$/habitant. De plus, dans les faits, notre économie est même beaucoup plus grande que simplement la subvention puisque, comme expliqué dans un Gilbertain précédent, je vous fais remarquer que cet argent sauvé sur notre facture s'additionne au prix économisé pour l'enfouissement qui aurait eu lieu pour ces déchets dans le bac noir. Continuons sur cette lancée, c'est payant collectivement.

Sur un autre sujet, vous avez probablement remarqué que le Publisac n'existe plus depuis janvier. La compagnie responsable du Publisac, TC Transcontinental, a cessé ce produit sous cette forme de façon permanente. En ce qui concerne les dépliants publicitaires du Publisac (Metro, Jean Coutu, etc.), ils ont été remplacés par un cahier publicitaire sans sac appelé « Raddar » distribué dans le courrier. Ce qui amène à la question suivante de plusieurs d'entre nous : Oui mais qu'est devenu le Courrier de Portneuf? Le Courrier a présentement un point de dépôt à la Municipalité. Celui-ci est situé de façon temporaire sur la galerie au haut de l'escalier menant au bureau municipal. Ce sera l'endroit temporaire jusqu'à ce que nous ayons une boite de dépôt plus proche de l'endroit habituel adaptée à ce type de journaux qui ne peut pas être sur des crochets comme l'était le Publisac.

Sincèrement vôtre,

Daniel Perron Maire de Saint-Gilbert



Conseil Paroissial de Pastorale Saint Gilbert

Bonjour à Toutes et à Tous,

En ce début d'année, je renouvelle mes vœux de Bonne & Heureuse Année avec Santé, Joie, Prospérité, Amour et Bonheur à tous les paroissiens de St-Gilbert !!!

Voici les intentions pour la messe qui sera célébrée :

Dimanche le 28 janvier 2024 à 11hres

Jacques Loranger
Parents défunts
Ghislaine & Raymond
Marie-Anne Perron
Léo Gignac
Famille Savard
Gilbert Cauchon
Les Diacres et leurs épouses
Ghislaine & Raymond
Pierrette F.
Jacques & Marie-Paule
Un membre de la Famille
Rose-Alma & Adrien

Noël

Nous avons eu la chance d'avoir une Célébration de la messe à Noël. Merci à l'Abbé Henri-Paul Potvin pour cette célébration.

Jour de l'An.

Lundi le 1^{er} janvier 2024 à 11hres, nous avons eu Célébration de la messe du Jour de l'An par l'Abbé Eisner Rivira. Un Merci sincère à ces deux prêtres.

Encore une fois, Bonne et Heureuse Année Remplie de Paix et d'Amour!

Comité de liturgie par : Annette Julien



AVIS DE PROMULGATION

RÈGI EMENT NO 04-2023

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 04-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffièretrésorière de la susdite municipalité:

QUE lors d'une séance tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 04-2023:

Règlement modifiant le règlement no 04-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

QUE le règlement a pour objet de prévoir l'imposition d'une taxe municipale : À compter du 1" janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. Le montant de la taxe est indexé, au 1" janvier de chaque année à compter de 2025.

QUE ledit règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec. Cet avis a été publié le 16 décembre 2023.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : <u>saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux</u> sous la rubrique règlements généraux.

Donné à Saint-Gilbert, ce 19 décembre 2023.

Mylène Robitaille.

Directrice générale et greffière-trésorière



Résumé des séances du 18 décembre 2023 et 15 janvier 2024

Pour plus de détails relativement aux délibérations du conseil n'hésitez pas à consulter les procèsverbaux sur le site de la municipalité : www.saint-gilbert.ca

- Adoption des prévisions budgétaires 2024
- Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026
- Avis de motion règlement 01-2024 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
- Dépôt et présentation du projet de règlement 01-2024 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
- Approbation de la liste des dépenses incompressibles de l'exercice financier de l'année 2024 et autorisation de paiement
- Adoption du règlement 01-2024 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024
- Renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Renouvellement de l'adhésion de la municipalité à l'union des municipalités du Québec (UMQ)
- Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale, greffière-trésorière et inspectrice à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024
- Renouvellement de l'adhésion de la directrice générale, greffière-trésorière et inspectrice à la corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024
- Adhésion de la municipalité à la fédération canadienne des municipalités (FCM)
- Renouvellement du contrat de service du logiciel comptable ACCEO se terminant le 24 janvier
- Traitement et conditions de travail de la directrice générale, greffière-trésorière et inspectrice pour l'année 2024
- Traitement et conditions de travail de l'année 2024 pour le poste de secrétaire-comptable
- Traitement et conditions de travail de l'année 2024 pour le poste de commis à l'entretien
- Autorisation de dérogation mineure numéro DM-02-2023, superficie pour les bâtiments complémentaires et hauteur du garage isolé au 42 rue Principale
- Approbation à une demande d'autorisation à la CPTAQ Lotissement des lots 4 615 611 et 4 615 777, 42 rue Principale

Municipalité de Saint-Gilbert, 110 rue Principale, Saint-Gilbert (Qc) GOA 3TO Bureau ouvert le mardi, mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00. Tél.: 418 268-8194, télécopieur: 418 268-6466 courriel: info@saint-gilbert.ca



Club Fadoq Saint-Gilbert Âae d'Or

Bonjour à tous et à toutes,

J'espère que vos rencontres familiales du Temps des Fêtes ont su vous combler de joie. Un voyage pour la visite du Parlement de Québec est organisé par notre club le MERCREDI 21 FÉVRIER 2024.

Le transport par autobus est **gratuit**, une gracieuseté du député de Portneuf, M. Vincent Caron.

Vous n'aurez que les frais du dîner à débourser. La journée se déroulera comme suit.

Départ du Centre Municipal de St-Gilbert → 7H45

Arrivée au Parlement pour → 9H30

Nous assisterons à la période de questions → 10H à 12H

Dîner au restaurant "Le Parlementaire" → 12H à 13H30

Visite guidée du Parlement → 13H45 à 15H

Départ de Québec pour un retour vers → 16H30

Maximum de **30 personnes** pour le voyage. Les membres peuvent être accompagnés d'une personne non-membre.

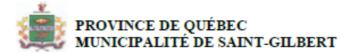
Les citoyens (es) de Saint-Gilbert peuvent s'ajouter au voyage si la limite de 30 personnes n'est pas atteinte.

Vous devez donner votre nom à Ghislaine Marcotte ou Raymond Groleau au numéro : 418 268-8119, avant le 5 FÉVRIER 2024.

Les prochaines réunions de notre club auront lieu le 31 janvier (C.A) et les 14 et 28 février (C.A) à notre local habituel.

Bienvenue à toutes et à tous.

Raymond Groleau, président.



AVIS DE PROMULGATION

RÈGI EMENT NO 01-2024

RÈGLEMENT 01-2024 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2023.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffièretrésorière de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté le règlement 01-2024 :

Règlement relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

QUE le titre du règlement décrit l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Nous vous invitons également à le consulter sur le site Web de la Municipalité : saint-gilbert.ca/ma-municipalite/reglements-municipaux sous la rubrique règlements généraux.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, LE 25 JANVIER 2024.

Mylène Robitaille,

Directrice générale et greffière-trésorière

CALENDRIER DE PUBLICATION 2024 Le Gilbertain

Le Gibertain		
Mois	Date de tombée	Date de publication
Janvier	Lundi 22 janvier	Jeudi 25 janvier
Février	Lundi 19 février	Jeudi 22 février
Mars	Lundi 18 mars	Jeudi 21 mars
Avril	Lundi 22 avril	Jeudi 25 avril
Mai	Mardi 21 mai	Jeudi 23 mai
Juin	Mardi 25 juin	Jeudi 27 juin
Juillet	Lundi 29 juillet	Jeudi 1er août
Août	Le <u>Gilbertain</u> fait relâche!	
Septembre	Lundi 16 septembre	Jeudi 19 septembre
Octobre	Lundi 21 octobre	Jeudi 24 octobre
Novembre	Lundi 18 novembre	Jeudi 21 novembre
Décembre	Lundi 16 décembre	Jeudi 19 décembre

Avez-vous déjà mis la main sur votre carnet de services "Les pages argentées" et votre aimant frigo "Entraide Aînés Portneuf" ? Si ce n'est pas encore le cas, n'hésitez pas à les demander à la réception de votre municipalité dès maintenant! Ce sont deux outils formidables pour vous aider à trouver rapidement les ressources dont vous avez besoin dans Portneuf.

La rubrique dorée

Présentée par la Table de concertation des aînés de Portneuf



Vos travailleurs de milieu:

Jessie Fortin Vincent Hardy 418 284-2693 418 268-3502

Vente de biens usagés de la Municipalité

En lien avec l'acquisition de la propriété située au 874 rue Principale par la Municipalité de Saint-Gilbert, de nombreux articles seront mis en vente :

- -Article de jardin (pelles, râteaux, brouette etc.)
- -Outils et équipements divers (échelles, coffres à outils etc.)
- -Meubles, vaisselle, antiquités etc.

La population est invitée à une journée de vente « porte-ouverte » qui se tiendra le Samedi 24 février 2024 de 9H à 14H

Certains articles seront vendus sous la forme du « premier arrivé » et d'autres articles seront vendus au plus offrant. Un formulaire de soumission sera remis sur place.



Sentier de raquette

Avez-vous profité des sentiers de raquette accessibles dans notre municipalité et ce, tout à fait **gratuitement** ? Avec la belle neige qui est tombée, les trois sentiers sont maintenant ouverts! Consultez la carte sur le site Web de la Municipalité et la page Facebook!



